

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2015/830

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: RONT MET A FROID
 Dénomination: MÉTALLISATION À FROID - 400ml.

UFI :

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination: MÉTALLISATION À FROID RONT 7255 - 400ml.
 supplémentaire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: RONT PRODUCTION
 Adresse: 24 rue Salonique
 Localité et Etat: 95100 ARGENTEUIL
 FRANCE
 Téléphone : 01.39.80.12.12
 Fax : 01.39.80.99.33
 info@ront.com
 www.ront.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à: 01 45 42 59 59
 Société/Organisme : INRS/ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2015/830.

D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification e indication de danger:

Aérosol, catégorie 1	H222 H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Irritation oculaire, catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Irritation cutanée, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2. Éléments d'étiquetage

RONT MET A FROID - MÉTALLISATION À FROID - 400ml.

Étiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:



Mentions d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence:

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C / 122°F.
P501	Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312	Si vous ne vous sentez pas bien, appelez un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

Contient: ACETONE
ACETATE DE N-BUTYLE

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage \geq à 0,1%.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Contenu:

Identification	x = Conc. %	Classification 1272/2008 (CLP)
DIMETILETERE		
CAS 000115-10-6	$47,5 \leq x < 50$	Flam. Gas 1A H220, Press. Gas H280
CE 204-065-8		

RONT MET A FROID - MÉTALLISATION À FROID - 400ml.

INDEX 603-019-00-8

N° Reg. 01-2119472128-37-0000

ACETONE

CAS 67-64-1 22,5 ≤ x < 24 Flam. Liq. 2 H225, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336, EUH066

CE 200-662-2

INDEX 606-001-00-8

N° Reg. 01-2119471330-49-XXXX

Réaction de masse de l'éthylbenzène et du xylène

CAS - 3,5 ≤ x < 4 Flam. Liq. 3 H226, Acute Tox. 4 H312, Acute Tox. 4 H332, Asp. Tox. 1 H304, STOT RE 2 H373, Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H335

CE 905-588-0

INDEX -

N° Reg. 01-2119488216-32-XXXX

ACETATE DE N-BUTYLE

CAS 123-86-4 2,5 ≤ x < 3 Flam. Liq. 3 H226, STOT SE 3 H336, EUH066

CE 204-658-1

INDEX 607-025-00-1

N° Reg. 01-2119485493-29-XXXX

2-BUTOXYETHANOL

CAS 111-76-2 1,5 ≤ x < 2 Acute Tox. 4 H302, Acute Tox. 4 H312, Acute Tox. 4 H332, Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315

CE 203-905-0

INDEX 603-014-00-0

N° Reg. 01-2119475108-36-XXXX

Réaction de masse de l'éthylbenzène et du xylène

CAS - 1,5 ≤ x < 2 Flam. Liq. 3 H226, Acute Tox. 4 H312, Acute Tox. 4 H332, Asp. Tox. 1 H304, STOT RE 2 H373, Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H335

CE 905-588-0

INDEX -

N° Reg. 01-2119488216-32-XXXX

ALUMINIUM EN POUDRE (STABILISEE)

CAS 7429-90-5 1,5 ≤ x < 2 Flam. Sol. 1 H228, Water-react. 2 H261, Note de classification conforme à l'annexe VI du Règlement CLP: T

CE 231-072-3

INDEX 013-002-00-1

N° Reg. 01-2119529243-45-XXXX

ACETATE D'ISOBUTYLE

CAS 110-19-0 1,5 ≤ x < 2 Flam. Liq. 2 H225, EUH066, Note de classification conforme à l'annexe VI du Règlement CLP: C

CE 203-745-1

INDEX 607-026-00-7

N° Reg. 01-211988971-22-XXXX

ETHYLBENZENE

CAS 100-41-4 0,15 ≤ x < 0,2 Flam. Liq. 2 H225, Acute Tox. 4 H332, Asp. Tox. 1 H304, STOT RE 2 H373

CE 202-849-4

INDEX 601-023-00-4

N° Reg. 01-2119892111-44-0000

RONT MET A FROID - MÉTALLISATION À FROID - 400ml.

1-METHOXY-2-PROPANOL

CAS 107-98-2 0,05 ≤ x < 0,1 Flam. Liq. 3 H226, STOT SE 3 H336
CE 203-539-1
INDEX 603-064-00-3
N° Reg. 01-2119457435-35-XXXX

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

Le produit est un aérosol contenant des agents propulseurs. Aux fins du calcul des dangers pour la santé, les agents propulseurs ne sont pas pris en compte (à moins qu'ils ne soient dangereux pour la santé). Les pourcentages indiqués tiennent compte des agents propulseurs.

Pourcentage agents propulseurs: 49,20 %

RUBRIQUE 4. Premiers secours

INHALATION: En cas d'inhalation anormale, faire respirer le sujet à l'air frais et le maintenir au repos dans une pièce bien ventilée.

INGESTION: En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire vomir et consulter un médecin.

YEUX: laver immédiatement et longtemps avec de l'eau, en veillant à retirer le produit de la zone affectée.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés et laver immédiatement avec beaucoup d'eau et de savon.

4.1. Description des premiers secours

Informations pas disponibles

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

En cas de surchauffe, les récipients de type aérosol peuvent se déformer, exploser et être projetés à très longue distance. Faire usage d'un casque de protection avant de s'approcher de l'incendie. Éviter de respirer les produits de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet.

RONT MET A FROID - MÉTALLISATION À FROID - 400ml.

ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer toute source d'ignition (cigarettes, flammes, étincelles, etc.) ou de chaleur de la zone objet de la fuite. Éloigner les personnes non équipées de ces dispositifs. Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la dispersion dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le produit écoulé à l'aide d'un matériau absorbant inerte. Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas vaporiser sur flammes ou corps incandescents. Les vapeurs peuvent prendre feu par explosion: éviter toute accumulation de vapeurs en laissant ouvertes portes et fenêtres et en assurant une bonne aération (courant d'air). Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Ne pas respirer aérosols.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un milieu bien aéré, loin des rayons de soleil et à une température de moins de 50°C / 122°F, loin de toute source de combustion.

Classe de stockage TRGS 510 (Allemagne)

:
2B

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Références Réglementation:

BGR	България	МИНИСТЕРСТВО НА ТРУДА И СОЦИАЛНАТА ПОЛИТИКА МИНИСТЕРСТВО НА ЗДРАВЕОПАЗВАНЕТО НАРЕДБА No 13 от 30 декември 2003 г (4 Септември 2018г)
CZE	Česká Republika	Nařízení vlády č. 246/2018 Sb. Nařízení vlády, kterým se mění nařízení vlády č. 361/2007 Sb., kterým se

RONT MET A FROID - MÉTALLISATION À FROID - 400ml.

DEU Deutschland
DNK Danmark
ESP España
FRA France
FIN Suomi

GRC Ελλάδα
HUN Magyarország

stanoví podmínky ochrany zdraví při práci, ve znění pozdějších předpisů
TRGS 900 - Seite 1 von 69 (Fassung 29.03.2019)- Liste der Arbeitsplatzgrenzwerte und Kurzzeitwerte
Bekendtgørelse om grænseværdier for stoffer og materialer - BEK nr 1458 af 13/12/2019
LÍMITES DE EXPOSICIÓN PROFESIONAL PARA AGENTES QUÍMICOS EN ESPAÑA 2019 (INSST)
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984 - INRS
HTP-VÅRDEN 2018. Koncentrationer som befunnits skadliga. SOCIAL- OCH
HÄLSOVÅRDSMINISTERIETS PUBLIKATIONER 10/2018
ΕΦΗΜΕΡΙΔΑ ΤΗΣ ΚΥΒΕΡΝΗΣΕΩΣ - ΤΕΥΧΟΣ ΠΡΩΤΟ Αρ. Φύλλου 152 - 21 Αυγούστου 2018

A pénzügyminiszter 7/2018. (VIII. 29.) PM rendelete a munkahelyek kémiai biztonságáról szóló 25/2000. (IX. 30.) EüM-SZCSM együttes rendelet módosításáról.

HRV Hrvatska
ITA Italia
LTU Lietuva
NLD Nederland
PRT Portugal
POL Polska
ROU România
SWE Sverige
SVK Slovensko
SVN Slovenija
TUR Türkiye
GBR United Kingdom
EU OEL EU

Pravilnik o zaščiti radnika od izloženosti biološkim agensom
Decreto Legislativo 9 Aprile 2008, n. 30
LIETUVOS HIGIENOS NORMA HN-2008-06-12, paskelbta TAR 2018-06-15, Nr. 2018-06-12
Regeling van de Staatssecretaris van Volksgezondheid, Milieu en Natuur van 11 oktober 2017 (Richtlijn 2017/164 in Bijlage XIII)
Ministério da Economia e do Emprego, Trabalho e Segurança Social - Diário da República, 1.ª série - N.º 107/2018, de 15 de fevereiro de 2018
ROZPORZADZENIE MINISTRA ROZWOJU I GOSPODARSTWA NARODOWEGO z dnia 22 sierpnia 2018 r. w sprawie wytycznych dotyczących ustalania wartości granicznych ekspozycji zawodowej na czynniki biologiczne
HOTĂRÂRE nr. 584 din 2 august 2018 privind stabilirea cerințelor minime de securitate și sănătate în muncă pentru expunerea la agenți chimici
Nariadenie vlády č. 33/2018 Z. z. Nariadenie vlády Slovenskej republiky, ktorou sa stanovujú minimálne požiadavky na ochranu zdravia pracovníkov pri práci s expozíciou chemickým faktorom pri práci
Uradni list Republike Slovenije 20.11.2018, št. 11/2018 (uradno prečiščeno besedilo) pred tveganji zaradi izpostavljenosti biološkim agensom
12.08.2013 Tarihi, 28733 Sayılı, Kimyasal Maddelerin İşyerlerinde Kullanılmasına İlişkin Hakkında Yönetmelik
EH40/2005 Workplace exposure limit values for biological agents
Directive (UE) 2019/1831; Directive (UE) 2017/164; Directive (UE) 2000/39/CE; Directive 98/24/CE; Directive 2002/44/CE
ACGIH 2020

ACETONE**Valeur limite de seuil**

Type	état	TWA/8h	STEL/15min
------	------	--------	------------

Notes

/

Observations

		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm
TLV	BGR	600		1400	
TLV	CZE	800	331,2	1500	621
AGW	DEU	1200	500	2400 (C)	1000 (C)
MAK	DEU	1200	500	2400	1000
TLV	DNK	600	250		
VLEP	FRA	1210	500	2420	1000
HTP	FIN	1200	500	1500	630
TLV	GRC	1780		3560	
AK	HUN	1210			
GVI/KGVI	HRV	1210	500		
VLEP	ITA	1210	500		
RD	LTU	1210	500	2420	1000
TGG	NLD	1210		2420	

RONT MET A FROID - MÉTALLISATION À FROID - 400ml.

VLE	PRT	1210	500		
NDS/NDSch	POL	600		1800	
TLV	ROU	1210	500		
NGV/KGV	SWE	600	250	1200 (C)	500 (C)
NPEL	SVK	1210	500		
MV	SVN	1210	500	2420	1000
ESD	TUR	1210	500		
WEL	GBR	1210	500	3620	1500
OEL	EU	1210	500		
TLV-ACGIH			250		500

Réaction de masse de l'éthylbenzène et du xylène

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	327	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	327	mg/l
Valeur de référence pour les microorganismes STP	6,58	mg/l

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale			12,5 mg/kg bw/d				VND	
Inhalation			65,3 mg/m3				221 mg/m3	
Dermique			125 mg/kg bw/d				212 mg/kg bw/d	

ACETATE DE N-BUTYLE

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h	STEL/15min
------	------	--------	------------

Notes

Observations		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm
TLV	BGR	710		950	
TLV	CZE	950	196,65	1200	248,4
AGW	DEU	300	62	600 (C)	124 (C)
TLV	DNK	710	150		
VLA	ESP	724	150	965	200
VLEP	FRA	710	150	940	200
TLV	GRC	710	150	950	200
AK	HUN	241		723	
GVI/KGVI	HRV	724	150	966	200
RD	LTU	500	100	700	150
TGG	NLD	150			
NDS/NDSch	POL	240		720	
TLV	ROU	715	150	950	200

RONT MET A FROID - MÉTALLISATION À FROID - 400ml.

NGV/KGV	SWE	500	100	700 (C)	150 (C)
NPEL	SVK	500	100	700	150
MV	SVN	300	62	600	124
WEL	GBR	724	150	966	200
OEL	EU	241	50	723	150
TLV-ACGIH			50		150

2-BUTOXYETHANOL

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h	STEL/15min
------	------	--------	------------

Notes

Observations

		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
TLV	BGR	98	20	246	50	PEAU
TLV	CZE	100	20,4	200	40,8	PEAU
AGW	DEU	49	10	98 (C)	20 (C)	PEAU
MAK	DEU	49	10	98	20	PEAU
TLV	DNK	98	20			PEAU
VLA	ESP	98	20	245	50	PEAU
VLEP	FRA	49	10	246	50	PEAU
HTP	FIN	98	20	250	50	PEAU
TLV	GRC	120	25			
AK	HUN	98		246		PEAU
GVI/KGVI	HRV	98	20	246	50	PEAU
VLEP	ITA	98	20	246	50	PEAU
RD	LTU	50	10	100	20	PEAU
TGG	NLD	100		246		PEAU
VLE	PRT	98	20	246	50	PEAU
NDS/NDSch	POL	98		200		PEAU
TLV	ROU	98	20	246	50	PEAU
NGV/KGV	SWE	50	10	246	50	PEAU
NPEL	SVK	98	20	246	50	PEAU
MV	SVN	98	20	246	50	PEAU
ESD	TUR	98	20	246	50	PEAU
WEL	GBR	123	25	246	50	PEAU
OEL	EU	98	20	246	50	PEAU
TLV-ACGIH		97	20			

ALUMINIUM EN POUDRE (STABILISEE)

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h	STEL/15min
------	------	--------	------------

Notes

Observations

		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm
--	--	-------	-----	-------	-----

RONT MET A FROID - MÉTALLISATION À FROID - 400ml.

Revision n. 1
 du 11/01/2021
 Nouvelle émission
 Imprimé le 11/01/2021
 Page n. 9/24

TLV	BGR	2		
VLA	ESP	10		
VLEP	FRA	5		
TLV	GRC	10		
RD	LTU	5		
NDS/NDSch	POL	2,5		INHALA
NDS/NDSch	POL	1,2		RESPIR
NGV/KGV	SWE	5		Som AI, Totaldamm
NGV/KGV	SWE	2		RESPIR Som AI
NPEL	SVK	4		INHALA
NPEL	SVK	1,5		RESPIR
WEL	GBR	10		INHALA
WEL	GBR	4		RESPIR
TLV-ACGIH		1	0,9	

Reazione di Massa dell'Etilbenzene e dello Xilene

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	327	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	327	mg/l
Valeur de référence pour les microorganismes STP	6,58	mg/l

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs		Effets sur les travailleurs					
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale			12,5 mg/kg bw/d					VND
Inhalation			65,3 mg/m3					221 mg/m3
Dermique			125 mg/kg bw/d					212 mg/kg bw/d

ACETATE D'ISOBUTYLE

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h	STEL/15min
------	------	--------	------------

Notes

Observations		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm
TLV	CZE	950	196,65	1200	248,4
AGW	DEU	300	62	600 (C)	124 (C)
TLV	DNK	710	150		
VLA	ESP	724	150		
VLEP	FRA	710	150	940	200
TLV	GRC	950	200	950	200
AK	HUN	241		723	
GVI/KGVI	HRV	724	150	903	187
TGG	NLD	480			

RONT MET A FROID - MÉTALLISATION À FROID - 400ml.

NDS/NDSch	POL	240		720	
TLV	ROU	715	150	950	200
NGV/KGV	SWE	500	100	700 (C)	150 (C)
NPEL	SVK	500	100	700	150
MV	SVN	300	62	600	124
WEL	GBR	724	150	903	187
OEL	EU	241	50	723	150
TLV-ACGIH			50		150

ETHYLBENZENE

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h	STEL/15min	
------	------	--------	------------	--

Notes

Observations						
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
TLV	BGR	435		545		PEAU
TLV	CZE	200	45,4	500	113,5	PEAU
AGW	DEU	88	20	176	40	PEAU
MAK	DEU	88	20	176	40	PEAU
TLV	DNK	217	50			PEAU E
VLA	ESP	441	100	884	200	PEAU
VLEP	FRA	88,4	20	442	100	PEAU
HTP	FIN	220	50	880	200	PEAU
TLV	GRC	435	100	545	125	
AK	HUN	442		884		PEAU
GVI/KGVI	HRV	442	100	884	200	PEAU
VLEP	ITA	442	100	884	200	PEAU
RD	LTU	442	100	884	200	PEAU
TGG	NLD	215		430		PEAU
VLE	PRT	442	100	884	200	PEAU
NDS/NDSch	POL	200		400		PEAU
TLV	ROU	442	100	884	200	PEAU
NGV/KGV	SWE	220	50	884	200	PEAU
NPEL	SVK	442	100	884	200	PEAU
MV	SVN	442	100	884	200	PEAU
ESD	TUR	442	100	884	200	PEAU
WEL	GBR	441	100	552	125	PEAU
OEL	EU	442	100	884	200	PEAU
TLV-ACGIH		87	20			

1-METHOXY-2-PROPANOL

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h	STEL/15min	
------	------	--------	------------	--

Notes

/						
---	--	--	--	--	--	--

RONT MET A FROID - MÉTALLISATION À FROID - 400ml.

Revision n. 1
 du 11/01/2021
 Nouvelle émission
 Imprimé le 11/01/2021
 Page n. 11/24

Observations

		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm		
TLV	BGR	375	100	568	150	PEAU	
TLV	CZE	270	72,09	550	146,85	PEAU	
AGW	DEU	370	100	740	200		
MAK	DEU	370	100	740	200		
TLV	DNK	185	50			PEAU	E
VLA	ESP	375	100	568	150	PEAU	
VLEP	FRA	188	50	375	100	PEAU	
HTP	FIN	370	100	560	150	PEAU	
TLV	GRC	360	100	1080	300		
AK	HUN	375		568		PEAU	
GVI/KGVI	HRV	375	100	568	150		
VLEP	ITA	375	100	568	150	PEAU	
RD	LTU	190	50	300	75	PEAU	
TGG	NLD	375		563		PEAU	
VLE	PRT	375	100	568	150		
NDS/NDSch	POL	180		360		PEAU	
TLV	ROU	375	100	568	150	PEAU	
NGV/KGV	SWE	190	50	568	150	PEAU	
NPEL	SVK	375	100	568	150	PEAU	
MV	SVN	375	100	568	150	PEAU	
ESD	TUR	375	100	568	150	PEAU	
WEL	GBR	375	100	560	150	PEAU	
OEL	EU	375	100	568	150	PEAU	
TLV-ACGIH		184	50	368	100		

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié.

8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

PROTECTION DES MAINS

Non indispensable.

PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie II (réf. Règlement 2016/425 et

RONT MET A FROID - MÉTALLISATION À FROID - 400ml.

norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type AX combiné à un filtre de type P (réf. norme EN 14387).

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Physique	Liquide sous pression.
Couleur	GRIS MÉTALLIQUE
Odeur	typique de solvant
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	Pas disponible
Point de fusion ou de congélation	0 °C
Point initial d'ébullition	Pas disponible
Intervalle d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	< -1 °C
Vitesse d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité de solides et gaz	Pas disponible
Limite inférieur d'inflammabilité	Pas disponible
Limite supérieur d'inflammabilité	Pas disponible
Limite inférieur d'explosion	Pas disponible
Limite supérieur d'explosion	Pas disponible
Pression de vapeur	Pas disponible
Densité de la vapeur	Pas disponible
Densité relative	0,79
Solubilité	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammabilité	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible
Propriétés explosives	Pas disponible
Propriétés comburantes	Pas disponible

9.2. Autres informations

VOC (Directive 2010/75/CE) : 86,11 % - 683,65 g/litre

RONT MET A FROID - MÉTALLISATION À FROID - 400ml.

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

ACETONE

Se décompose sous l'effet de la chaleur.

ACETATE DE N-BUTYLE

Se décompose au contact de: eau.

2-BUTOXYETHANOL

Se décompose sous l'effet de la chaleur.

ACETATE D'ISOBUTYLE

Se décompose sous l'effet de la chaleur. Attaque différents types de matières plastiques.

1-METHOXY-2-PROPANOL

Dissout différentes matières plastiques. Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Absorbe et se dissout dans l'eau et dans des solvants organiques. Au contact de l'air, peut produire lentement des peroxydes explosifs.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

ACETONE

Risque d'explosion au contact de: trifluorure de brome, dioxyde de fluor, peroxyde d'hydrogène, chlorure de nitrosyle, 2-méthyle-1,3-butadiène, nitrométhane, perchlorate de nitrosyle. Peut réagir dangereusement avec: tert-butoxide de potassium, hydroxides alcalins, brome, bromoforme, isoprène, sodium, dioxyde de soufre, trioxyde de chrome, chlorure de chromyle, acide nitrique, chloroforme, acide peroxymonosulfurique, oxychlorure de phosphore, acide chromo-sulfurique, fluor, agents oxydants forts, agents réducteurs forts. Dégage des gaz inflammables au contact de: perchlorate de nitrosyle.

ACETATE DE N-BUTYLE

Risque d'explosion au contact de: agents oxydants forts. Peut réagir dangereusement avec: hydroxides alcalins, tert-butoxide de potassium. Forme des mélanges explosifs avec: air.

2-BUTOXYETHANOL

Peut réagir dangereusement avec: aluminium, agents oxydants. Forme des peroxydes avec: air.

RONT MET A FROID - MÉTALLISATION À FROID - 400ml.

ACETATE D'ISOBUTYLE

Risque d'explosion au contact de: agents oxydants forts. Peut réagir violemment avec: hydroxides alcalins, tert-butoxide de potassium. Forme des mélanges explosifs avec: air.

ETHYLBENZENE

Réagit violemment avec: forts oxydants. Attaque différents types de matières plastiques. Peut former des mélanges explosifs avec: air.

1-METHOXY-2-PROPANOL

Peut réagir dangereusement avec: agents oxydants forts, acides forts.

10.4. Conditions à éviter

Éviter le réchauffement.

ACETONE

Éviter l'exposition à: sources de chaleur, flammes nues.

ACETATE DE N-BUTYLE

Éviter l'exposition à: humidité, sources de chaleur, flammes nues.

2-BUTOXYETHANOL

Éviter l'exposition à: sources de chaleur, flammes nues.

ACETATE D'ISOBUTYLE

Éviter l'exposition à: sources de chaleur, flammes nues.

1-METHOXY-2-PROPANOL

Éviter l'exposition à: air.

10.5. Matières incompatibles

Réducteurs et oxydants forts, bases et acides forts, matériaux à haute température.

ACETONE

Incompatible avec: acides, substances oxydantes.

ACETATE DE N-BUTYLE

Incompatible avec: eau, nitrates, forts oxydants, acides, alcalis, zinc.

ACETATE D'ISOBUTYLE

Incompatible avec: forts oxydants, nitrates, acides forts, bases fortes.

1-METHOXY-2-PROPANOL

RONT MET A FROID - MÉTALLISATION À FROID - 400ml.

Incompatible avec: substances oxydantes,acides forts,métaux alcalins.

10.6. Produits de décomposition dangereux

ACETONE

Peut dégager: cétène,substances irritantes.

2-BUTOXYETHANOL

Peut dégager: hydrogène.

ETHYLBENZENE

Peut dégager: méthane,styrène,hydrogène,éthane.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

Le produit ne contiens pas substances avec un danger toxicologique remarqua ble en rapport aux quantites conenues.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

ACETATE DE N-BUTYLE

TRAVAILLEURS: inhalation; contact avec la peau.

ETHYLBENZENE

TRAVAILLEURS: inhalation; contact avec la peau.

POPULATION: ingestion de nourriture et d'eau contaminés; contact avec la peau de produits contenant la substance.

1-METHOXY-2-PROPANOL

TRAVAILLEURS: inhalation; contact avec la peau.

POPULATION: ingestion de nourriture et d'eau contaminés; inhalation air ambiant; contact avec la peau de produits contenant la substance.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

ACETATE DE N-BUTYLE

Chez l'homme, les vapeurs de la substance provoque une irritation des yeux et du nez. En cas d'exposition répétée, provoque irritation cutanée, dermatose (accompagnée de sécheresse et de gerçures) et kératite.

ETHYLBENZENE

Comme les homologues du benzène, peut exercer une action aiguë sur le système nerveux central, avec dépression, narcose, souvent précédée de

RONT MET A FROID - MÉTALLISATION À FROID - 400ml.

vertiges et associée à une céphalée (Ispesl). Irritant pour la peau, la conjonctive et l'appareil respiratoire.

1-METHOXY-2-PROPANOL

La principale voie d'entrée est la voie cutanée, la voie respiratoire étant moins importante, compte tenu de la basse tension de vapeur du produit. Au-delà de 100 ppm, provoque une irritation des muqueuses oculaires, nasales et oropharyngées. A 1000 ppm, on note des troubles de l'équilibre et une irritation intense des yeux. Les examens cliniques et biologiques effectués sur des volontaires exposés n'ont fait apparaître aucune anomalie. L'acétate produit une irritation cutanée et oculaire majeure par contact direct. Aucun effet chronique sur l'homme n'a été observé.

Effets interactifs**ACETATE DE N-BUTYLE**

A été recensé, chez un ouvrier de 33 ans, un cas d'intoxication aiguë lors d'une opération de nettoyage d'un réservoir avec un produit contenant des xylènes, de l'acétate de butyle et de l'acétate de glycol éthylique. Le sujet présentait: irritation conjonctivale et irritation de la trachée respiratoire, somnolence et troubles de la coordination des mouvements; symptômes qui se sont résorbés au bout de 5 heures. Les symptômes sont attribués à un empoisonnement aux xylènes mixtes et à l'acétate de butyle, avec éventuel effet synergique responsable des effets neurologiques. Des cas de kératite vacuolaire ont été observés chez des travailleurs exposés à un mélange de vapeurs d'acétate de butyle et d'isobutanol, sans certitude quant à la responsabilité d'un solvant particulier (INRC, 2011).

TOXICITÉ AIGUË

ATE (Inhalation) du mélange:

> 20 mg/l

ATE (Oral) du mélange:

>2000 mg/kg

ATE (Dermal) du mélange:

>2000 mg/kg

Reazione di Massa dell'Etilbenzene e dello Xilene

LD50 (Or.) 523 mg/kg

LD50 (Der) 126 mg/kg

Réaction de masse de l'éthylbenzène et du xylène

LD50 (Or.) 523 mg/kg

LD50 (Der) 126 mg/kg

ETHYLBENZENE

LD50 (Or.) 3500 mg/kg Rat

LD50 (Der) 15354 mg/kg Rabbit

LC50 (Inh) 17,2 mg/l/4h Rat

2-BUTOXYETHANOL

LD50 (Or.) 615 mg/kg Rat

RONT MET A FROID - MÉTALLISATION À FROID - 400ml.

LD50 (Der) 405 mg/kg Rabbit

LC50 (Inh) 2,2 mg/l/4h Rat

1-METHOXY-2-PROPANOL

LD50 (Or.) 5300 mg/kg Rat

LD50 (Der) 13000 mg/kg Rabbit

LC50 (Inh) 54,6 mg/l/4h Rat

ACETATE DE N-BUTYLE

LD50 (Or.) > 6400 mg/kg Rat

LD50 (Der) > 5000 mg/kg Rabbit

LC50 (Inh) 21,1 mg/l/4h Rat

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Provoque une irritation cutanée

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque une sévère irritation des yeux

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

ETHYLBENZENE

Classé dans le groupe 2B (potentiellement cancérigène pour l'homme) par l'International Agency for Research on Cancer (IARC) - (IARC, 2000).
Classé dans le groupe D (non classifiable comme cancérigène pour l'homme) par la US Environmental Protection Agency (EPA) - (US EPA fichier en ligne 2014).

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

RONT MET A FROID - MÉTALLISATION À FROID - 400ml.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Peut provoquer somnolence ou vertiges

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

DANGER PAR ASPIRATION

Exclue puisque l'aérosol ne permet pas l'accumulation dans la bouche d'une quantité significative de produit

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Reazione di Massa dell'Etilbenzene e dello

Xilène

LC50 - Poissons 2,6 mg/l/96h

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques 96 mg/l/72h

NOEC Chronique Poissons 1,3 mg/l

Réaction de masse de l'éthylbenzène et du

xylène

LC50 - Poissons 2,6 mg/l/96h

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques 96 mg/l/72h

NOEC Chronique Poissons 1,3 mg/l

DIMETILETERE

LC50 - Poissons 755,549 mg/l/96h

EC50 - Crustacés > 4000 mg/l/48h

12.2. Persistance et dégradabilité

ALUMINIUM EN POUDRE (STABILISEE)

Solubilité dans l'eau 0 mg/l

Dégradabilité: données pas disponible

ETHYLBENZENE

Solubilité dans l'eau 1000 - 10000 mg/l

Rapidement dégradable

2-BUTOXYETHANOL

Solubilité dans l'eau 1000 - 10000 mg/l

Rapidement dégradable

RONT MET A FROID - MÉTALLISATION À FROID - 400ml.

1-METHOXY-2-PROPANOL

Solubilité dans l'eau 1000 - 10000 mg/l

Rapidement dégradable

ACETONE

Rapidement dégradable

ACETATE DE N-BUTYLE

Solubilité dans l'eau 1000 - 10000 mg/l

ACETATE D'ISOBUTYLE

Solubilité dans l'eau 1000 - 10000 mg/l

Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

ETHYLBENZENE

Coefficient de répartition
: n-octanol/eau 3,6

2-BUTOXYETHANOL

Coefficient de répartition
: n-octanol/eau 0,81

1-METHOXY-2-PROPANOL

Coefficient de répartition
: n-octanol/eau < 1

ACETONE

Coefficient de répartition
: n-octanol/eau -0,23

BCF 3

ACETATE DE N-BUTYLE

Coefficient de répartition
: n-octanol/eau 2,3

BCF 15,3

ACETATE D'ISOBUTYLE

Coefficient de répartition
: n-octanol/eau 2,3

BCF 15,3

12.4. Mobilité dans le sol

ACETATE DE N-BUTYLE

Coefficient de répartition
: sol/eau < 3

RONT MET A FROID - MÉTALLISATION À FROID - 400ml.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage \geq à 0,1%.

12.6. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

Au transport des déchets peut être applicable l'ADR.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR / RID, IMDG, 1950
IATA:

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID: AEROSOLS
IMDG: AEROSOLS
IATA: AEROSOLS, FLAMMABLE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR / RID: Classe: 2 Etiquette: 2.1

IMDG: Classe: 2 Etiquette: 2.1

IATA: Classe: 2 Etiquette: 2.1



14.4. Groupe d'emballage

ADR / RID, IMDG, -
IATA:

14.5. Dangers pour l'environnement

RONT MET A FROID - MÉTALLISATION À FROID - 400ml.

ADR / RID: NO
IMDG: NO
IATA: NO

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR / RID:	HIN - Kemler: --	Quantités Limitées: 1 L	Code de restriction en tunnels: (D)
IMDG:	Special Provision: - EMS: F-D, S-U	Quantités Limitées: 1 L	
IATA:	Cargo:	Quantité maximale: 150 Kg	Mode d'emballage: 203
	Pass.:	Quantité maximale: 75 Kg	Mode d'emballage: 203
	Instructions particulières:	A145, A167, A802	

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Informations non pertinentes

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/CE
: P3a

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Produit
Point 40

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage \geq à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012

:

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam

:

RONT MET A FROID - MÉTALLISATION À FROID - 400ml.

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm

:

Aucune

Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange
/
des substances indiqués dans la section 3 n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Flam. Gas 1A	Gaz inflammable, catégorie 1A
Aerosol 1	Aérosol, catégorie 1
Aerosol 3	Aérosol, catégorie 3
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, catégorie 3
Flam. Sol. 1	Matière solide inflammable, catégorie 1
Water-react. 2	Substance ou mélange qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables, catégorie 2
Press. Gas	Gaz sous pression
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, catégorie 4
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie 2
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H261	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H332	Nocif par inhalation.

RONT MET A FROID - MÉTALLISATION À FROID - 400ml.

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- VOC: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
 2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
 3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
 4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen
 5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
 6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
 7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
 8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
 9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
 10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
 11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
 12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
 13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
 14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
 15. Règlement (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
 16. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
- The Merck Index. - 10th Edition
 - Handling Chemical Safety
 - INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
 - Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
 - N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition

RONT MET A FROID - MÉTALLISATION À FROID - 400ml.

- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION

Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par le Règlement CLP Annexe I Partie

2. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Dangers pour la santé: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe

I du CLP Partie 3, sauf indication contraire dans la section 11.

Dangers pour l'environnement: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe

I du CLP Partie 4, sauf indication contraire dans la section 12.